



**PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2023
DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR**

Le débat portant sur les orientations générales du budget 2023 est intervenu le 9 mars 2023.

La présentation des budgets intercommunaux est normée par le législateur. Elle est structurée en deux grands ensembles :

- La section de fonctionnement retrace les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant des services métropolitains, telles que les charges de personnel ou les produits issus de la valorisation du domaine par exemple.
- La section d'investissement retrace les dépenses et recettes relatives à des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la Métropole.

La réglementation permet ou impose l'isolement de certaines dépenses et recettes dans des budgets annexes. La Métropole Nice Côte d'Azur dénombre un budget principal et neuf budgets annexes.

Pour plus de simplicité, il est proposé une présentation consolidée des dépenses et recettes, avec retraitement des flux inter budgets globalement neutres.

La section de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 988,1 millions d'euros. Elles proviennent pour l'essentiel de la fiscalité directe locale et des concours financiers de l'Etat.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 862,4 millions d'euros. Il s'agit pour l'essentiel des charges de personnel et des charges à caractère général.

L'autofinancement :

Grâce aux efforts de gestion entrepris au cours des dernières années, la section de fonctionnement dégage un autofinancement prévisionnel de 125,8 millions d'euros, qui contribue au financement des dépenses de la section d'investissement.

La section d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement atteignent 440,4 millions d'euros. Elles sont constituées, pour l'essentiel, de subventions d'investissement reçues et d'emprunts.

L'encours d'emprunt est projeté à 1 679,2 millions d'euros au 31 décembre 2022 dont 854,8 millions d'euros relatifs aux investissements réalisés en matière de transports publics de voyageurs.

Les dépenses réelles d'investissement du projet de budget 2023 s'établissent à 566,2 millions d'euros. Elles comprennent, en particulier, les dépenses d'équipement qui s'établissent 356,7 millions d'euros qui permettent de financer de nombreux projets :

- 125 millions d'euros sur la transition écologique :

Il est prévu 79,8 millions d'investissement en matière de transport public, les opérations structurantes permettant notamment d'étendre le réseau de transports en site propre (lignes 4 et 5 de tramway pour relier Cagnes-sur-Mer via Saint-Laurent-du-Var, d'une part, et Drap via La Trinité, d'autre part ; bus à haut-niveau de service dans le secteur Gambetta à Nice).

19,2 millions d'euros seront consacrés à la compétence gestion des déchets afin de moderniser et d'améliorer l'efficacité énergétique de l'unité de valorisation énergétique, la réalisation d'aménagements au sein des déchetteries à Saint-Martin-du-Var, d'une recyclerie à Vence ou encore d'une déchetterie à Pont-de-Clans.

- 32 millions d'euros en matière d'attractivité économique :

Une enveloppe de 7,2 millions d'euros sera consacrée aux travaux de modernisation des ports.

Des travaux de rénovation ainsi que des acquisitions d'équipements seront opérés pour le centre de formation d'apprentis à hauteur de 1,7 million d'euros.

Enfin, 8,9 millions d'euros sont prévus dans le cadre des opérations de réagencement des marchés d'intérêts nationaux.

- 41 millions d'euros en matière de cohésion sociale et territoriale :

Ils permettent de financer 27,5 millions d'euros de travaux de reconstruction des vallées sinistrées par la tempête Alex.

13,6 millions d'euros portent sur le financement du logement social et des programmes de renouvellement urbain.

- 159 millions d'euros en matière d'infrastructures :

49 millions d'euros sont positionnés sur l'opération de prolongement de l'opération structurante de la sortie ouest de la voie Mathis.

Il est prévu 13,5 millions d'euros de travaux de mise aux normes des tunnels.

11,2 millions d'euros portent sur la réalisation du Plan Pluriannuel d'Investissement Croissance, Emploi et Environnement dans les communes.

Par ailleurs, les régies personnalisées (Régie Eau d'Azur, Régie Ligne d'Azur, Régie Parcs d'Azur) s'associent aux efforts de la Métropole Nice Côte d'Azur en matière d'investissement, celles-ci ayant programmé 128,7 millions d'euros de crédits d'équipement en 2023.